



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

Bureau de l'administration générale et des élections  
Section élections

**Arrêté n° 2016-27-09-SG-DAGR- BAGE du 23 SEP. 2016**  
**portant sur la liste des candidats et de leurs remplaçants enregistrés en préfecture**  
**pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin des élections départementales partielles du canton n°15 de la**  
**Guadeloupe (Pointe-à-Pitre) du 9 octobre 2016**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
officier de l'ordre national du Mérite,  
chevalier de la Légion d'honneur.

Vu le code électoral et notamment l'article R. 109-2 ;

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2014-235 du 24 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Guadeloupe ;

Vu le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté du 23 août 2016 portant convocation du collège électoral pour procéder à l'élection des conseillers départementaux du canton 15 – Pointe-à-Pitre ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre du premier tour des élections départementales partielles du canton de Pointe-à-Pitre - scrutin du 9 octobre 2016, la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants après enregistrement des dernières candidatures en préfecture le jeudi 22 septembre 2016 est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** En vue de l'attribution des emplacements d'affichage, tous les binômes de candidats et leurs remplaçants enregistrés pour ce canton figurent sur la liste jointe en annexe dans l'ordre résultant du tirage au sort effectué le jeudi 22 septembre 2016.

**Article 3 :** L'ordre d'attribution des emplacements d'affichage du premier tour des élections départementales partielles du 9 octobre 2016 est celui retenu pour la disposition des bulletins sur la table de décharge, à l'intérieur des bureaux de vote.

En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats en lice.

La loi n'interdit pas à un candidat qui ne se présente pas au second tour d'utiliser les emplacements qui lui ont été attribués au premier tour soit pour exprimer ses remerciements aux électeurs, soit pour annoncer son désistement. Toutefois, afin d'éviter toute incitation à l'affichage « sauvage », les emplacements surnuméraires seront retirés ou neutralisés le mercredi 7 octobre 2016.

A compter de cette date, les emplacements restants sont réservés aux binômes de candidats encore présents dans l'ordre retenu pour le premier tour.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture.

*Fait à Basse-Terre, le* **23 SEP. 2016**

Le préfet,



**Jacques BILLANT**

Délais et voies de recours- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ELECTION DEPARTEMENTALE PARTIELLE DU CANTON N°15 DE LA GUADELOUPE (POINTE A PITRE) DU 9 OCTOBRE 2016**

CANTONS	N° ORDRE AFFICHAGE (suite tirage au sort)	BINOMES	Sexe candidat	Nuance candidat	REEMPLACANTS	Sexe remplaçant	Nuance remplaçant	Nuance liste
POINTE A PITRE	1	ENJARIC Sandra Florence	F	DVG	LODIN ép JACK-ROCH Ivane Marie-Felie	F	DVG	DVG
		SIGISCAR Marcel Jude	M	DVG	SAGET Jean-Charles Marius	M	DVG	
	2	BERTON Catherine	F	DIVERS	DAMOISEAU Nadege Colette Michele	F	LES VERTS	LES VERTS
		EQUINOXE Guy Léonard	M	LES VERTS	JOVIAL Roland	M	DIVERS	
	3	AKO Didier Gérard Bruno	M	SANS ETIQUETTE	GASSION Alain Daniel	M	SANS ETIQUETTE	DIVERS
		TROBO THOMASEAU Marie-Eugene	F	SANS ETIQUETTE	ROUSSEAU Magalie Sabine	F	SANS ETIQUETTE	
	4	GALVANI Tania Sylvie	F	DVG	SOUMBO Colette Sylviane	F	SANS ETIQUETTE	DVG
		SOREZE Alain Thierry Henri	M	DVG	ANGELIQUE Henry Marie Christophe	M	SANS ETIQUETTE	